



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2016

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, MM. Christophe BÉCHU, Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LEFEUVRE, Mme Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, Denise CARDINAL, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY, M. Régis BRAULT, Mme Mélanie BIDAULT, MM. Aurélien BOUHALLIER, Thibaut MULOT, Marc CORNU, Mme Liliane FROGET et M. Elie LEME.

Étaient représentés : Mmes Michèle LEMERCIER, Annick GILLES et Nathalie FARCY qui avaient donné procuration respectivement à M. Gérard LEMONNIER, Mmes Corinne MERZOUK et Mélanie BIDAULT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Liliane FROGET a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2016 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- N°29-2016 : Passation d'un bail pour la location d'un logement communal sis 3B place de l'Hôtel de Ville (logement 1) pour une période de 1 mois renouvelable à compter du 22 juin 2016 sur la base d'un loyer mensuel de 240 €
- N°30-2016 : Passation d'une convention d'occupation à titre gracieux d'un local communal au COSEC avec l'association « El'Han » à compter du 1^{er} juillet 2016
- N°31-2016 : Signature du contrat de réservation d'un montant de 84 € à intervenir avec la base de plein air de Chênedet pour l'ajout d'un enfant supplémentaire au camp équitation organisé par le service jeunesse du 6 au 9 juillet 2016 à Landéan (35)
- N°32-2016 : Signature d'un contrat de mission pour l'établissement d'un diagnostic des installations électriques et d'incendie d'un montant de 700 € HT avec l'entreprise SOCOTEC
- N°33-2016 : Passation d'une convention d'occupation à titre gracieux d'un local communal sis 3 avenue de la Libération avec l'association « Exposition d'art d'Ernée » à compter du 1^{er} juillet 2016
- N°34-2016 : Passation d'un acte de sous-traitance avec l'entreprise HEUDE, titulaire du lot n°1 « démolition-gros œuvre » du marché relatif à la mise en accessibilité de la mairie et la SARL ABREU Goncalves de Changé pour un montant de 6 000 € HT
- N°35-2016 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis « la Basse Lande de Vahais » pour la période du 16 juillet 2016 au 15 janvier 2017 sur la base d'un loyer mensuel de 250 €
- N°36-2016 : Signature d'un contrat de téléphonie à intervenir avec la société Orange Business Services (75) pour l'installation d'une ligne analogique pour l'ascenseur de la mairie avec effet au 22 août 2016 pour un abonnement mensuel de 21,55 € HT
- N°37-2016 : Signature d'un contrat de téléphonie à intervenir avec la société Orange Business Services (75) pour l'installation d'un accès internet et téléphone par internet à la mairie annexe place de l'Hôtel de Ville avec effet au 22 août 2016 pour une durée minimale d'engagement de 12 mois et un abonnement mensuel de 35 € HT ainsi que l'option mensuelle de location de livebox à 5 € HT
- N°38-2016 : Signature d'un contrat de crédit-bail maintenance entretien d'un fourgon à intervenir avec la société DIAC Location (93) pour la location d'un véhicule pour un montant de 693,99 € HT/mois avec engagement de 60 mois et option finale d'achat de 3 359,87 € HT
- N°40-2016 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local communal sis 41 B place Renault Morlière d'une durée d'un an renouvelable à compter du 23 juillet 2016 sur la base d'une redevance de 50 €/jour d'occupation
- N°41-2016 : Signature d'un contrat de maintenance pour un copieur de marque KONICA avec la société DRB d'Angers (49) pour une durée de cinq ans à compter du 2 août 2016 moyennant un coût à la copie de 0,0034 € HT par copie noir et blanc et de 0,034 € HT par copie couleur
- N°42-2016 : Passation d'un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la mairie avec la société THYSSENKRUPP de St Barthélémy d'Anjou (49) à compter du 9 septembre 2016 pour une durée de 3 ans moyennant une gratuité la 1^{ère} année, une redevance annuelle de 1 200,00 € TTC pour la 2^{ème} année (prestation minimale) et de 1 440,00 € TTC pour la 3^{ème} année (contrat étendu)

N°43-2016 : Passation d'un contrat de location avec option d'achat d'un système de vidéoprotection à intervenir avec la société NEXECUR Protection de COULAINES (72) pour la sécurisation de la salle Contant Martin et du square des Combattants pour un montant de 48.28€TTC/mois avec engagement de 48 mois

N°44-2016 : Passation d'un contrat de location avec option d'achat d'un système de vidéoprotection à intervenir avec la société NEXECUR Protection de COULAINES (72) pour la sécurisation du complexe sportif et de l'Esplanade Gérard Heude pour un montant de 68.38 €TTC/mois avec engagement de 48 mois

N°45-2016 : Passation d'un contrat de location avec option d'achat d'un système détection intrusion à intervenir avec la société NEXECUR Protection de COULAINES (72) pour la sécurisation de la mairie annexe pour un montant de 94.22€TTC/mois avec engagement de 60 mois avec un contrat de télésurveillance d'un montant de 45,60 €TTC/mois (hors taxe CNAPS)

N°46-2016 : Passation d'un contrat de location avec option d'achat d'un système détection intrusion à intervenir avec la société NEXECUR Protection de COULAINES (72) pour la sécurisation de la mairie pour un montant de 257,63 €TTC/mois avec engagement de 60 mois avec un contrat de télésurveillance d'un montant de 45,60 €TTC/mois (hors taxe CNAPS)

N°47-2016 : Passation d'une convention ECOPASS de mise à disposition d'emballages de gaz pour l'utilisation de bouteilles de gaz industriels (oxygène et acétylène) pour les ateliers municipaux avec AIR LIQUIDE France Industrie à SAINT PRIEST (69). Cette convention est établie pour une durée de trois ans et un coût de 194 € TTC couvrant cette période avec effet au 1^{er} août 2016

COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : APPROBATION D'UN ACCORD LOCAL

Monsieur Albert LEBLANC expose au Conseil municipal que la composition du Conseil communautaire a été fixée par arrêté préfectoral le 28/10/2013.

Conformément à l'article L.5211-6-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'accord local prévoyait à l'époque une « répartition par strate » qui permettait d'élire 41 conseillers communautaires (soit une majoration maximale de 25% des sièges par rapport au droit commun) tout en conservant une représentativité d'au moins 2 sièges par commune.

Par décision du 20 juin 2014, le Conseil constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution les dispositions du CGCT, estimant que les organes délibérants des EPCI « doivent être élus sur des bases essentiellement démographiques », soit une répartition de sièges respectant le principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque EPCI.

Cependant, la décision prévoyait que les accords locaux conclus avant le renouvellement du Conseil municipal de 2014 restaient en vigueur jusqu'au prochain renouvellement, sauf si, dans la durée du mandat, un renouvellement total ou partiel d'un Conseil municipal devait être organisé.

Or, suite à la démission de plusieurs conseillers municipaux, la commune de Saint Hilaire du Maine doit organiser des élections partielles le 9 octobre prochain. Cela nécessite donc également de revoir la composition du Conseil communautaire dans un délai restreint, l'arrêté préfectoral du 28/10/2013 étant abrogé.

Conformément à la loi du 9 mars 2015, il est toujours possible de conclure un accord local dérogatoire avec un maintien à 41 sièges mais avec une répartition proportionnelle au poids démographique de chaque commune et avec une représentativité d'au moins 1 siège par commune, la suppléance étant autorisée uniquement pour les communes ayant un seul siège.

Le Conseil municipal **approuve** la proposition d'accord local dérogatoire et les nouvelles modalités de répartition des conseillers communautaires, soit une représentativité de 10 sièges pour Ernée.

APPROBATION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

Monsieur Albert LEBLANC expose au Conseil municipal que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 a créé l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales qui met à la charge des EPCI à fiscalité propre l'élaboration et l'adoption d'un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le schéma de mutualisation est une incitation faite aux communes et aux intercommunalités afin de mieux maîtriser l'évolution des effectifs du bloc local. L'objectif est également d'apporter une sécurité juridique aux procédures de mutualisation.

Il doit comporter les éléments suivants :

- Un état des lieux/diagnostic des pratiques de mutualisation entre les collectivités
- Etude des projets de mutualisation possibles

Pour répondre au plus près aux besoins des communes et de la Communauté de Communes, le schéma de mutualisation a été construit dans une démarche d'échanges entre les collectivités.

Ainsi, au regard de l'ensemble des échanges effectués, ce schéma s'articule autour de 4 axes de travail déclinés en 12 actions à développer au cours du mandat :

1. Favoriser l'échange et le dialogue entre les communes et la Communauté de communes de l'Ernée

Afin de favoriser les liens entre les acteurs des communes et de la Communauté de communes et de dégager une culture commune de territoire, il s'agit de proposer des actions permettant un meilleur échange et une meilleure coordination entre les acteurs.

Action 1 : Organiser des temps travail entre les responsables de mairies

- Action 2:** Mise en place d'une lettre d'information sur les projets communautaires à destination des élus du territoire
Action 3: Favoriser la formation des élus au sein de la Communauté de communes de l'Ernée
Action 4: Mise en place de cycles de formations mutualisés à destination des agents
Action 5: Mise en place d'une Cvthèque à l'échelle de la Communauté de communes de l'Ernée
Action 6: réaliser une étude prévisionnelle des emplois et compétences territoriales

2. Mettre en place des groupements de commandes destinés à optimiser les postes achats

A partir d'une analyse des dépenses des collectivités, identifier les postes qui pourraient être mutualisés pour obtenir des prix plus compétitifs (ex : matériel informatique, papier, panneaux de signalisation...). Les propositions de groupement veilleront à ne pas porter atteinte aux relations de proximité des communes avec les entreprises locales.

Action 7: Mise en place de groupements de commandes (liste à définir)

3. Etudier la mutualisation d'expertise

Certaines communes ont fait état de difficultés à disposer d'ingénierie sur divers champs de compétences. Il sera étudié, en fonction des fonctionnements des communes et des demandes, la mise en place de services mutualisés.

Action 8: Création d'une cellule ingénierie voirie à la Communauté de communes de l'Ernée

Action 9: Mise en place d'un service commun « informatique »

Action 10: Marchés publics

Action 11: Favoriser l'accompagnement des projets des communes

4. Débattre de prise de compétences nouvelles (enfance/jeunesse et voirie)

Il s'agit de deux compétences qui ont fait l'objet de nombreux échanges lors des rencontres avec les communes.

Action 12: Organiser un débat sur les compétences enfance/jeunesse et voirie

Suite à cet exposé, le Conseil municipal **approuve** le projet de schéma de mutualisation et **s'engage** dans la mise en œuvre des actions à l'exception des actions 8 et 10 pour lesquelles la commune n'est pas demandeur.

Le Conseil communautaire a approuvé le projet de schéma de mutualisation le 13 juin 2016.

ÉDUCATION – JEUNESSE - CULTURE

OUVERTURE D'UN GROUPE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ATELIER THÉÂTRE DES CHATELETS EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ ARC EN CIEL 53 POUR LA SAISON 2016/2017

La commune a mis en place depuis 2011 un atelier théâtre dans le cadre des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF 53.

Lors de sa séance du 28 juin dernier, le Conseil municipal a décidé de reconduire cette action pour 2 groupes de jeunes de 8 à 16 ans adhérents au service jeunesse afin de travailler l'expression orale et corporelle.

Pour répondre aux demandes supplémentaires, le Conseil municipal **décide de créer** un troisième groupe théâtre pour la saison 2016/2017, **approuve** à cet effet le partenariat à intervenir avec la Société ARC EN CIEL 53 de Montenay, pour un coût supplémentaire prévisionnel de 2 465€ TTC, et **fixe** la participation demandée aux familles, par jeune à 100 € si QF < à 900 € ou à 110 € si QF > 900 € étant précisé que le financement complémentaire est assuré par la CAF 53 et par une participation prévisionnelle de la commune établie à concurrence de 476 €.

POLITIQUE FAMILIALE – AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉS

RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS D'OCCUPATION DE TERRAINS FAMILIAUX

Le Conseil municipal **approuve** le renouvellement des conventions d'occupation des terrains familiaux situés 11 et 12 clos Saint Hilaire avec les familles BRUNEAU, et RONNE/AUFFRAY conclues pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour une durée équivalente pour un montant de 78,65 €/mois et **autorise** M. le Maire à signer lesdites conventions.

AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

ARRÊT DE BUS ROUTE DE LAVAL : PRÉSENTATION DU PROJET, DEMANDE DE SUBVENTIONS, LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Départemental a mis en place une navette entre Laval et Ernée depuis janvier 2016.

Afin de développer son utilisation notamment par les salariés des entreprises situées route de Laval, le Conseil municipal **approuve** le projet d'aménagement présenté :

- deux arrêts de bus seront aménagés de part et d'autre de la route de Laval
- un abri bus sera installé dans le sens de la montée (en direction de Laval)
- les cheminements piétonniers seront conservés.

Le Conseil Municipal **autorise** par ailleurs Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour coût estimatif de l'opération de 50 000 € TTC.

ESPACE MULTI-ACTIVITÉS : APPROBATION DU PROJET, DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE, LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES ET DÉNOMINATION DU BATIMENT

Lors de séance du 17 décembre 2015, le Conseil municipal avait autorisé M. le Maire à solliciter des subventions de l'Etat en vue de l'aménagement d'un local multi-activités rue de la Vallée sur la base d'un coût estimé à 355 000 € lors de l'étude de faisabilité. Il est rappelé que ce projet bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 60 000€.

Le Conseil municipal **approuve l'avant-projet définitif** réalisé par Madame Frédérique SARRAT, architecte, qui porte sur :

- o Salle de 405 m²
- o Entrée, sanitaires, vestiaires,
- o 60 m² de rangements
- o Cuisine et bar

Le coût de ce projet a été réévalué à 478 000 € TTC pour tenir compte des choix retenus par la commission et des obligations en termes de sécurité.

Il **autorise** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et lancer la procédure d'appel d'offres, et Madame Marguerite FONTAINE, déléguée à l'Urbanisme, à signer ledit permis.

Il est à préciser que les éléments suivants feront l'objet d'une tranche ultérieure : mobilier, travaux effacement réseaux rue de la Vallée à inscrire au SDEGM, rampe extérieure pour l'accessibilité, système sécurisation, aménagement voie de secours.

Par ailleurs, sur proposition de la commission Aménagement, le Conseil municipal **décide de dénommer** ce nouveau bâtiment « l'Atelier ».

SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIÉTÉ PROMOTAL

Monsieur HUARD, adjoint, expose que la société PROMOTAL a besoin de locaux de stockage pour le développement de ses activités. Elle est intéressée par une partie du local industriel, 20 rue de St Denis de Gastines qui représente une surface de 380 m². Le Conseil municipal **décide de louer** une partie du local industriel 20 rue de St Denis de Gastines à la société PROMOTAL pour un loyer mensuel de 400 € HT/mois à compter du 1^{er} octobre 2016 et **autorise** Monsieur le Maire à signer le bail commercial à intervenir avec l'entreprise.

LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE : RUE JEAN MOULIN

Afin de régulariser les limites de la propriété de M. Mme POMMIER, rue Jean Moulin, avec le domaine public communal, le Conseil municipal **décide de désaffecter** de cette parcelle en vue de son déclassement futur, **donne son accord pour aliéner** une superficie de 43 m² au profit de M. et Mme POMMIER, au prix de 0,61 € le m² correspondant à l'estimation des Domaines, frais d'acte et d'enquête à charge de la commune, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure de déclassement de ce terrain et à diligenter à cet effet l'enquête publique réglementaire étant spécifié que ce chemin n'est pas inscrit au P.D.I.P.R.

LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE : LE VAHAIS DU BAS

Monsieur HUARD, adjoint, expose que Monsieur et Madame MELLIER sollicitent l'acquisition auprès de la commune d'une portion du chemin rural desservant leur propriété « le Vahais du Bas », représentant une contenance de 7a 68ca (cadastrée section AI 191) afin d'aligner la délimitation du domaine public communal au droit de leur propriété.

Le Conseil Municipal **décide de désaffecter** ce tronçon de chemin rural, **donne son accord pour aliéner** ce tronçon de chemin rural au profit de Monsieur et Madame Yves MELLIER, au prix de 0,61 € le m² correspondant à l'estimation des Domaines, frais d'enquête et de notaire en sus et **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à diligenter à cet effet l'enquête publique réglementaire étant spécifié que ce chemin n'est pas inscrit au P.D.I.P.R.

APPROBATION D'UN AGENDA ACCESSIBILITÉ

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 juin 2015 a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une prorogation des délais pour le dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour l'ensemble des bâtiments communaux (17 bâtiments concernés) à l'exception de l'hôtel de ville en cours de réalisation. Le Préfet avait accordé une prorogation des délais d'un an.

Le Conseil municipal approuve l'ADAP pour une estimation financière de 879 100 € HT suivant le détail ci-dessous et **sollicite** un étalement des travaux sur une durée de 9 ans (jusqu'au 31/12/2024) :

Période 1 (années 1 à 3) : 351 900 €

- Année 1 : Mairie - travaux en cours
- Année 2 : Bâtiment ex-cantine /garderie (TAP) + Espace multi-activités
- Année 3 : Eglise + Bâtiment ex-cantine /garderie (TAP) + Foyer des jeunes travailleurs

Période 2 (années 4 à 6) : 181 950 €

- Année 4 : Permanences de la Cité Administrative + Salle Paul Garrus (tennis de table) + Salle des boulistes Raymond Raffray
- Année 5 : Centre de loisirs des Bizeuls : centre aéré grands + bureaux et cantine
- Année 6 : Bâtiment 3 avenue de la Libération (la petite boutique) + Centre de loisirs des Bizeuls : centre aéré petits + gîte et salle

Période 3 (années 7 à 9) : 345 250 €

- Année 7 : Musée/Syndicat d'initiative + Tennis couverts des Bizeuls
- Année 8 : Tennis couverts des Bizeuls + Salle de boxe René Dubois
- Année 9 : Ecole de Musique + Mairie annexe

ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE : AVENANT AU MARCHÉ DU LOT 1

Dans le cadre des travaux d'accessibilité de la mairie, sur l'avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil municipal **approuve** l'avenant au marché du lot n°1 maçonnerie (Entreprise HEUDE) : + 864,18 € HT, soit un marché après avenant à 75 083,23 € HT (+1,16%).

Ces travaux comprennent des bandes de redressement pour la pose des menuiseries alu.

TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE : AVENANT AU MARCHÉ

Afin de finaliser la réfection de la toiture du groupe scolaire, sur l'avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil municipal **approuve** l'avenant au marché (entreprise FOUILLEUL) : + 5 561,96 € HT, soit un marché après avenant à 77 813,96 € HT (+7,7%) qui a permis d'achever les travaux de toiture.

GESTION DU PERSONNEL

MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT

Depuis 2013, l'Association « la Flamme » met sa salariée à disposition du service éducation jeunesse et sports de la Commune à raison de 10 heures pendant les périodes scolaires et à temps complet pendant les vacances scolaires, pour assurer entre autres les temps d'activités périscolaires et l'accueil de loisirs des Bizeuls.

Cette mise à disposition, arrivée à échéance le 31 août 2016 donnant entière satisfaction et le contrat d'avenir de la salariée de l'association ayant été prolongé jusqu'au 23 juin 2017, le Conseil municipal **approuve** le renouvellement de cette mise à disposition et **autorise** Monsieur le Maire à **signer** ladite convention ainsi que tout document s'y rattachant.

REPLACEMENT D'UN DÉPART EN RETRAITE SERVICE DES ESPACES VERTS

Pour faire face au départ en retraite d'un agent du service des espaces verts, Monsieur le Maire **est autorisé à signer** tous les documents relatifs à l'embauche d'un contrat d'accompagnement à l'emploi à temps complet à compter du 17 mai 2016 pour une durée d'un an.

AFFAIRES FINANCIÈRES

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Suite à la détérioration d'une porte au gymnase du foyer culturel, le Conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à **procéder** au recouvrement suivant : détérioration d'un vitrage pour un montant global de remise en état de 39,20 € TTC Prise en charge par 3 familles arrondi à 13,06 €/famille.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Laval, le Conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à **admettre** en non-valeur des dettes de cantine de mars à juillet 2014 pour un montant de 195.62 €.

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,



Liliane FROGET

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.



Le Maire



Gérard LEMONNIER